



AVIS À LA POPULATION

Kwe à tous,

Le Comité d'urgence multidisciplinaire COVID-19 souhaite informer la population des plus récentes mises à jour au sujet de la pandémie actuelle :

SITUATION À WENDAKE

En date du 7 janvier 2021

	<u>CAS SUR LA COMMUNAUTÉ</u>
Cas confirmés depuis le début de la pandémie	45
Cas rétablis	42
Cas actifs	3

NOUVELLES MESURES EN VIGUEUR DU 9 JANVIER 2021 AU 8 FÉVRIER 2021

Le télétravail étant obligatoire dans les bureaux à l'exception des services essentiels, les services aux membres du centre administratif se feront à distance du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h, et ce, jusqu'au 8 février inclusivement. D'autres informations sur les services offerts vous seront communiquées sous peu.

Confinement dans le contexte de la COVID-19

Mise en place d'un couvre-feu entre 20 h et 5 h

- Interdiction de se déplacer hors de son lieu de résidence.
* Exception pour les soins de santé, les raisons humanitaires et le travail jugé prioritaire.
- Les citoyens peuvent faire sortir leur chien entre 20h et 5h dans un rayon de 1 km de leur résidence.

Activités intérieures et extérieures

- Toutes les activités sociales, récréatives ou sportives, à l'extérieur doivent se limiter à la bulle familiale ou aux personnes résidant à la même adresse;
- Aucune activité de groupe n'est permise;
- Les activités sportives intérieures sont interdites à l'exception des cours d'éducation physique et des programmes particuliers en contexte scolaire;
- Le Complexe sportif Desjardins de Wendake sera fermé pour les activités sportives jusqu'au 8 février 2021. Le restaurant demeurera ouvert pour les commandes pour emporter.

Aucune visite permise

- Les personnes seules ne peuvent voir qu'une autre personne seule.

Maintien de la fermeture des commerces non essentiels

- Livraison et cueillette à la porte permise jusqu'à 19h30, au plus tard;
- Les restaurants, salons de coiffure et lieux de cultes demeurent fermés;
- Fermeture de tous les commerces y compris la Station-service de Wendake, au plus tard à 19h30 à l'exception de la pharmacie.

Télétravail obligatoire

- Toutes les entreprises et les bureaux doivent être fermés.

Renforcement des mesures dans les écoles

École primaire

Réouverture le 11 janvier

- Port du couvre-visage obligatoire dans les corridors et les aires communes pour tous et en classe pour les 5^e et 6^e années.

École secondaire et Cours aux adultes CDFM

Réouverture le 18 janvier

- Port du masque de procédure obligatoire en classe pour tous, sans exception.

*Pour plus d'informations, cliquer sur le lien suivant : [Confinement du Québec dans le contexte de la COVID-19](#)

Le Comité vous tiendra informés de la situation au fur et à mesure de l'évolution de la situation. Nous vous invitons à suivre notre site web : Wendake.ca/covid-19 et la page Facebook/Nation huronne-wendat – Wendake pour obtenir plus d'informations. En tout temps, vous pouvez faire parvenir un courriel à communication@cnhw.qc.ca pour poser des questions.

Continuons ensemble à suivre les consignes de la Santé publique. Il s'agit du meilleur moyen de se protéger et de protéger la santé de nos aînés parents et amis.

Comité multidisciplinaire COVID-19
Conseil de la Nation huronne-wendat

Pour plus d'informations, vous pouvez aller sur le site web au wendake.ca.

Si vous désirez recevoir nos communications par courriel, vous pouvez vous inscrire à l'infolettre au wendake.ca/infolettre sur le site web ou vous pouvez faire parvenir un courriel à communication@cnhw.qc.ca en nous indiquant votre prénom, nom, votre lieu de résidence et votre numéro de bande.